



gros probleme avec ma soeur au sujet de ma mere

Par **tays**, le **05/04/2008** à **18:49**

bonjour et merci d'avance.

Ma soeur a décidé que ma mère devait aller en maison de retraite, je n'ai été informée que 3 jours avant. Ma mère habitait depuis 20 ans une maison à côté de celle de ma soeur, elle l'a payait par "les services rendus" maintenant elle est impotante et perd complètement la tête donc maison de retraite. Je me suis portée caution ainsi que ma soeur auprès de la maison de retraite. J'ai donc demandé à voir les comptes de ma mère tenus par ma soeur !! Elle refuse énergiquement. Que puis je faire ?

Puis je demander et à qui qu'elle soit placée sous tutelle ou autre. J'attends votre réponse avec impatience, merci

Par **Visiteur**, le **05/04/2008** à **23:07**

Bonsoir

Contactez d'abord le médecin et je vous engage à visiter ce site du service public, qui vous informe sur la mise sous tutelle.

<http://vosdroits.service-public.fr/F2120.xhtml>

Vous pourrez peut-être faire part au juge lors de cette affaire, de vos inquiétudes quant au compte de votre Mère, celui-ci je pense, peut demander communication des historiques.

Cordi@lement

Par **tays**, le **06/04/2008** à **11:35**

bonjour,

Quel medecin ?

Et si ma soeur refuse la tutelle?

Et si je demande rendez vous au directeur de la banque de ma mere ?

Merci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **07/04/2008** à **18:29**

1/Le médecin qui suit votre Maman, bien entendu! mais le juge demande, je suppose, une autre expertise...

2/Lorsque la médecine estime que quelqu'un n'est plus en état de s'occuper de ses affaires et qu'un juge place une personne sous tutelle, c'est dans le but de la protéger, je ne pense pas qu'un enfant puisse s'y opposer

3/La banque ne vous communiquera rien si vous n'êtes pas mandataire..

Bonsoir